

OUTARDE CANEPETIÈRE (*Tetrax tetrax*)

ordre des *Gruiformes*, famille des *Otididés*



© G. Lacassin

Statut(s) :

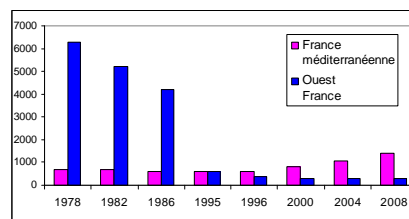
- ⇒ **Espèce protégée en France** (Loi du 10 juillet 1976)
- ⇒ **Inscrite à l'Annexe 1 de la Directive Européenne "Oiseaux"** (2 avril 1979), engageant les états à la réalisation de mesures de conservation de habitats de l'espèce
- ⇒ **Classée comme « vulnérable » en Europe** parmi les espèces menacées (BirdLife, 2004)
- ⇒ **Classée comme « en danger » en France** (effectifs en forte régression) dans la "liste rouge" des espèces menacées (LPO & SEOF, 1999).
- ⇒ **Classée comme « localisée » en Languedoc-Roussillon** dans la "liste rouge" des oiseaux nicheurs (*Meridionalis*, 2004).

Description de l'espèce : De la taille d'un faisan, les outardes en vol font penser plutôt à un gros canard au vol tendu et aux battements très rapides, les mâles paraissant contrastés en noir et blanc (cou et ailes) et les femelles et jeunes étant bruns (cou, poitrine, ailes) au ventre blanc. Les mâles ont en effet un plumage contrasté (noir et blanc) au printemps et délimitent leur territoire (parcelles à la végétation très rase) par le chant (« prrett ») et des vols de parades (où les ailes des mâles émettent un sifflement caractéristique). Par contre les femelles, de coloration plus brune, sont très discrètes et s'installent dans les milieux herbacés assez hauts (> 30 cm) tels que friches et jachères, ou prairies.

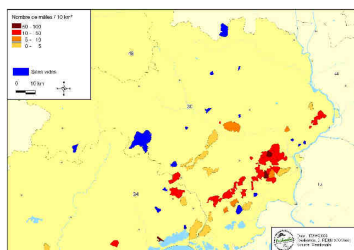


Écologie et habitat : L'espèce est herbivore (surtout en hiver) et insectivore (surtout au printemps). D'origine des milieux steppiques (ex : Crau), les Outardes fréquentent les plaines cultivées gardoises et languedociennes. Pour la reproduction, elles privilégient des mosaïques agricoles comportant à la fois des cultures herbacées (luzernes, fétuques, prairies, pâtures) et des jachères. Pour l'hivernage, elles fréquentent plutôt les grandes parcelles de cultures, tout particulièrement de Crucifères (Colza) et de Légumineuses (Luzerne), aussi tranquilles que possible.

Répartition : L'espèce était connue dans toute l'Europe et la France au début du XXème siècle, mais depuis 1980 les effectifs des populations françaises ont diminué de 70 % ainsi que leur répartition géographique. Lors du dernier comptage national, en 2008, entre 1677 et 1875 mâles chanteurs ont été comptés en France.



Les bastions méditerranéens (stables ou en augmentation) sont désormais prépondérants avec 550 mâles chanteurs en Crau (PACA) et 650 en LR, dont 465 dans le Gard (en 2008). Ces populations méditerranéennes sont sédentaires avec environ 1850 outardes hivernantes en PACA et 800-1 000 en LR, dont 500 dans le Gard (janvier 2009).



Dans le Gard, la Canepetière est présente en Basse Plaine du Vidourle (quelques mâles chanteurs + 200-250 hivernants), en Costières de Nîmes (environ 360 mâles chanteurs + 450-700 hivernantes), Sommiérois (15aine de mâles chanteurs), plaine de Saint-Chaptes (15-18 mâles chanteurs), plaine de Pujaut (45 mâles chanteurs + 30 hivernants) [données COGard : printemps 2008 et hiver 2008-2009].



CENTRE ORNITHOLOGIQUE DU GARD

Association membre de *Meridionalis* – Union naturaliste du Languedoc-Roussillon

COGard, Champ de Foire 30 190 SAINT-CHAPTES

Tél./Fax : 04.66.63.85.74 – E-mail : cogard@libertysurf.fr – www.cogard.org





Mesures de gestion favorables à l'espèce :

↳ à l'échelle des secteurs occupés :

Les facteurs les plus favorables à conserver ou à développer sont :

- la juxtaposition, et dans l'idéal la mosaïque, de milieux bas (pour les mâles) et de milieux herbacés plus ou moins hauts (pour les femelles et la reproduction).
- des surfaces herbacées, indispensables pour accueillir des sites de nidification, mais aussi pour assurer des ressources alimentaires suffisantes et variées. Au printemps, les outardes consomment surtout des Criquets et Sauterelles (nourriture presque exclusive des jeunes, à raison d'environ 300 par jour et par poussin ses premières semaines de vie) mais aussi des escargots, araignées...
- sur les sites d'hivernages, la "tranquillité" est très importante ainsi que la vue très dégagée.

Au contraire, tous les aménagements humains entraînant la fragmentation des secteurs à Outardes (voies rapides, ligne TGV, fragmentation des paysages, parcs photovoltaïques...), le développement de causes de mortalité connues (lignes électriques, éoliennes, braconnage...) ainsi que l'urbanisation (lotissements, ZAC...) au détriment des plaines agricoles, sont autant de menaces pour les populations gardoises.

↳ à l'échelle des exploitations agricoles et/ou des parcelles :

- Les milieux bas utilisés par les mâles pour leurs places de chant sont : luzernes, pelouses, pâtures, friches basses, labours, maraîchages, tournesol, maïs voire blé en début de saison (avril, mai au plus tard), occasionnellement les vignes (sans fil de fer, et de préférence enherbées).
- Les milieux herbacés plus hauts pour les femelles sont essentiellement : friches et jachères jeunes ou entretenues (peu denses, lignifiées, hautes) dont les friches viticoles, les prairies (de fauche), les céréales (occasionnellement), exceptionnellement les rangs de vignes enherbées.
- Pour les mâles comme les femelles, les lisières entre parcelles sont les plus utilisées (sur quelques mètres).

A l'échelle des parcelles agricoles, quelque soit le dispositif concerné (contrat MAE, Natura 2000, mesures compensatoires TGV, réforme PAC...), les principales mesures favorables :

- Implantation de luzernière ou transformation en "luzernière à Outardes",
- Conservation et gestion de friche/jachère d'intérêt floristique et faunistique, entretenue mécaniquement en dehors du 1/05 au 15/07, et localisation des jachères PAC,
- fauche/récolte/moisson/broyage du centre vers la périphérie ; fauche tardive des prés (fin juillet), pas d'entretien des jachères entre le 1/05 et le 15/07,
- implantation de bandes et bordure enherbées en bord ou autour des parcelles (vignes, céréales...), dont fourrières viticoles, mais sans broyage entre 15/05 et 15/07, et enherbement (naturel ou semé) des vignes,
- conservation des chaumes (céréales, colza...) en automne voire hiver, diminution des surfaces de sol nu en hiver (avec des Légumineuses ou des Crucifères) sur les sites d'hivernage,
- introduction d'une culture (enherbement) ou d'une jachère entre arrachage et replantation en viticulture voire arboriculture,
- réduction des traitements phytosanitaires (surtout insecticides), au profit de méthodes alternatives (travail du sol, lutte biologique...),
- conversion de terres arables en prairies ou cultures faunistiques,
- reconquête d'espaces à vocation pastorale dans les "zones à outardes" et restauration de surfaces en herbe, cultures fourragères et parcours.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :



CENTRE ORNITHOLOGIQUE DU GARD

Association membre de *Meridionalis* – Union naturaliste du Languedoc-Roussillon

COGard, Champ de Foire 30 190 SAINT-CHAPTES

Tél./Fax : 04.66.63.85.74 – E-mail : cogard@libertysurf.fr – www.cogard.org

